

Trois mille étudiants assistants en psychologie dans le flou

■ La Fédération des étudiants francophones exige que la ministre Maggie De Block clarifie leur avenir.

C'est une formation aussi reconnue dans son secteur que peu connue du grand public. Les étudiants assistants en psychologie sont néanmoins 3 000 aujourd'hui, en Belgique, à suivre leur cursus. Ce dernier, qui équivaut à un bachelier, est essentiellement pratique et permet à l'étudiant d'envisager une carrière d'assistant en psychologie. A titre d'exemples, les assistants en psychologie sont formés pour accompagner des enfants, des adultes ou des groupes dans des hôpitaux, des maisons de repos, des entreprises ou des écoles.

Des débouchés supprimés

Mais voilà, depuis le mois de juin, la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD) est venue jeter le doute au sein de la profession.

A la suite de son projet de loi qui encadre la pratique de la psychothérapie, la ministre a décidé de ne plus offrir aux diplômés assistants en psychologie ni la possibilité de pratiquer seuls (ils devront le faire sous la supervision d'un détenteur d'un master), ni celle, dès septembre 2018, d'entreprendre une passerelle vers un master en psychothérapie, option qu'ils étaient pourtant nombreux à choisir.

La portée de cette décision est symbolique, car on ne reconnaît plus aux assistants en psychologie certaines de leurs compétences. Elle est surtout très concrète, puisqu'ils se voient privés de débouchés.

Mais le problème est plus profond, note la Fef, la Fédération

des étudiants francophones. Il existe en effet de nombreuses questions non résolues par les choix de la ministre. En effet, personne ne peut encore dire de quelle nature sera la supervision à laquelle devront se résoudre les diplômés assistants. De même, la nouvelle législation permet de nommer de nouvelles professions de soutien en santé

mentale qui pourraient se présenter comme autant de débouchés. Mais la composition du Conseil fédéral des professions de soins de santé mentale qui pourrait effectuer de telles nominations ne prévoit pas de sièges pour les assistants en psychologie, afin qu'ils puissent défendre leurs droits. "Bref, il existe un véritable vide juridique qui entoure le statut des assistants", regrette Maxime Mori, le président de la Fef. "Nous demandons donc à la ministre de le clarifier au plus vite. Cette situation est invivable pour les étudiants qui ne peuvent savoir quel sera leur avenir". Ce vide juridique est d'autant plus important que la Cour constitutionnelle a recalé deux articles de la loi De Block le 22 décembre dernier, et que c'est l'avenir même du cadre juridique qui est mis en question.

Un projet économique et non pas communautaire

Du côté de la haute école Marie Haps, qui offre une formation en assistant en psychologie, le maître de formation Fabian Cantaert partage une partie des inquiétudes de la Fef, sans remettre en cause la légitimité des études.

A l'instar de la Fef, il analyse les choix de la ministre comme résultant de choix économiques et non pas communautaires, car les assistants psychologues sont encore plus nombreux en Flandre. "C'est un nouvel exemple que les critères de choix de la ministre sont budgétaires et ne prennent pas en compte la qualité des soins", conclut Maxime Mori. "Son projet de loi qui restreint l'accès à la psychothérapie est en effet porté par des discernements économiques".

BdO